

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ **PROCÈS-VERBAL**

Séance du 22 mars 2012

Approuvé le 26 avril 2012

	PRESENTS
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Julien CHANAL, Aline COURTINE, Georges FELOUZIS (président), Laurent FILLIETTAZ, Guido GENDOLLA, Paolo GHISLETTA
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Jean-Paul BRONCKART – doyen, Aline MEYER (remplacement V. KICIMAN), Anastasia TRYPHON – conseillères aux études
Invité(s)	-
	EXCUSES
Membres du Conseil	Pierre BARROUILLET, Jean-Michel BAUDOUIN, Kerstin BRINKMANN, Caroline DAYER, Catherine ONA, Fanny PYTHOUD-ROCHAT, Martial VAN DER LINDEN, Yann VOLPE, Mélanie ZURBUCHEN
Ex officio	Pascale PASCHE-PROVINI – conseillère aux études

Ordre du jour

- 1 Approbation du PV de la séance du 02.02.2012
- 2 Communications du doyen
- 3 Election de la présidence de la Section des sciences de l'éducation

[Le Collège des professeurs de la Faculté, en sa séance du 23.02.2012, a proposé les candidatures de Marie-Noëlle Schurmans et de Francia Leutenegger aux fonctions respectives de présidente et vice-présidente de la Section]

- 4 Désignation du de la candidat-e à la fonction de doyen-ne de la Faculté
- [Le Collège des professeurs de la Faculté propose la candidature de Pascal Zesiger]
- 5 Approbation de la modification du règlement facultaire relatif aux privat-docents
- 6 Divers

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 26 avril 2012

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02.02.2012 1.

Le procès-verbal est adopté sans modification.

2. **COMMUNICATIONS DU DOYEN**

Budget 2012

Modifications concernant les hypothèses de coupures budgétaires, nettement sousestimées : il s'agirait désormais d'une économie à réaliser de l'ordre de 1 300 000 CHF (au lieu des 700 000 CHF évoqués en début d'année).

Deux simulations ont été effectuées, l'une prévoyant une coupure de budget de l'ordre de 3.75% et l'autre, de 4.50%. JP Bronckart indique qu'il a pris la décision de ne travailler que sur la première hypothèse (-3.75%) et les doyens ont —pris la décision commune de ne pas concéder plus de 4% de restriction budgétaire.

Les perspectives d'économie de fonctionnement des services centraux (près de 3 000 000 CH) sont confirmées et seront réalisées (ex. frais postaux 800 000 CHF).

De nombreuses discussions ont lieu actuellement dans les sections et avec l'administration centrale. Les coupures budgétaires envisagées devraient être soumises à la Commission de Planification Académique pour décision. L'échéance a été fixée à fin avril 2012.

Règlement d'organisation

Le projet du Décanat, élaboré conjointement avec le service juridique de l'Université est finalisé. Les différents corps de la Faculté seront consultés pour avis via leurs associations respectives et leurs représentants au Conseil participatif (pour le PAT). Le projet de règlement sera ensuite soumis, selon le processus habituel, aux différentes instances de la Faculté avant d'être proposé aux membres du Conseil participatif pour approbation définitive. Echéance envisagée : juin 2012.

Cahiers des charges des assistants

Le Décanat a été interpellé concernant le contenu de certains cahiers des charges d'assistants, la part consacrée à la Recherche (40%) n'étant pas respectée.

Une procédure va être mise en place entre le Décanat, les Présidences et l'Administration, en collaboration avec l'administrateur, afin d'éviter que ne se reproduisent ces situations problématiques.

ELECTION DE LA PRÉSIDENCE DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

[Le Collège des professeurs de la Faculté, en sa séance du 23.02.2012, a proposé les candidatures de Marie-Noëlle Schurmans et de Francia Leutenegger aux fonctions respectives de présidente et viceprésidente de la Section]

Marie-Noëlle Schurmans indique ne pas avoir, à ce stade, de projet vraiment construit pour les deux années de mandat à venir. Elle indique cependant se réjouir de la collaboration avec Francia Leutenegger, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration des programmes d'études objet pour lequel elles ont déjà collaboré par le passé - et les implications budgétaires. Elle tient également à remercier vivement Joaquim Dolz pour le travail réalisé en termes d' « assainissement » de la situation budgétaire concernant, entre autres, la collaboration avec l'IUFE, ainsi que pour l'effort de transparence réalisé (échanges étroits avec les différents corps,

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

notamment le CCER) qui lui tient également beaucoup à cœur et qu'elle souhaite voir se poursuivre.

Elle ajoute constater que l'organisation de la Section souffre parfois d'un manque de coordination dans la circulation de l'information, un « dysfonctionnement » générateur de « souffrance au travail » et qu'il semble important, tant à F. Leutenegger qu'à elle-même, d'envisager quelques pistes de solution concernant cette problématique.

Soumises au vote, les candidatures de Marie-Noëlle Schurmans et de Francia Leutenegger aux fonctions respectives de présidente et vice-présidente de la Section des sciences de l'éducation pour la période 2012-2014, sont adoptées à l'unanimité (7 voix).

Dans l'attente de Pascal Zesiger, candidat (proposé par le Collège des professeurs de la Faculté) à la fonction de doyen pour la période 2012-2016, le président du Conseil participatif suggère de traiter le point n°5 avant le point n°4. Les membres du Conseil participatif acceptent cette modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT FACULTAIRE RELATIF AUX **PRIVAT-DOCENTS**

Les principales modifications sont les suivantes :

- un privat-docent est désormais affilié au corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER) et non plus membre du corps professoral,
- Il est titulaire d'un doctorat ou titre équivalent,
- Il est nommé sans traitement pour une première période de 4 ans (au lieu de 3 ans précédemment), renouvelable pour des périodes successives de 5 ans maximum (au lieu de 3 ans précédemment),
- Il exerce sa fonction à temps partiel.

Ne suscitant ni commentaire, ni question, soumise au vote, la modification du règlement facultaire relatif aux privat-docents est adoptée à l'unanimité (7 voix).

DÉSIGNATION DU-DE LA CANDIDAT-E À LA FONCTION DE DOYEN-NE DE LA 5. FACULTÉ

[Le Collège des professeurs de la Faculté propose la candidature de Pascal Zesiger]

Pascal Zesiger souhaite d'ores et déjà annoncer aux membres du Conseil participatif qu'il est candidat à la fonction de doyen avec l'intention de collaborer avec Martial Van der Linden et Siegfried Hanhart aux fonctions de vice-doyens. Il regrette que la période d'austérité à venir ne rende pas la tâche facile et souhaite ne pas avoir à arbitrer (trop) de coupures budgétaires.

Les points sur lesquels le nouveau décanat souhaite accentuer les efforts sont, entre autres :

La consolidation les relations entre les deux sections vers une vision facultaire plus globale → optimisation des moyens, collaboration accrue,

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

- Le soutien de l'excellence académique, le travail de recherche → veiller à garantir de bonnes conditions de travail ainsi que l'Ethique (Commission cantonale d'Ethique),
- La réactualisation du projet de Maîtrise commune SSED/Psychologie : étudier les conditions de mise en œuvre (envie du corps enseignant, besoin des étudiants),
- La volonté de susciter un débat autour du Doctorat (carrière académique et/ou complément à une formation professionnelle de haut niveau),
- Le secteur de la Formation continue : nouvelle loi dans le domaine de la psychologie → importance de la formation continue post-grade,
- Les centres de consultation facultaires : il en existe plusieurs, ils ne sont pas réellement structurés → très peu de moyens, pas de locaux,
- La visibilité de la Faculté : l'image de la FPSE est régulièrement mise à mal par les médias
 → il semble qu'un effort soit à faire de ce côté-là, à la fois pour attirer de nouveaux étudiants mais également pour informer les concitoyens.

Julien Chanal demande en quoi consistera le travail concernant le **rapprochement des deux Sections** : cette volonté a-t-elle eu des répercussions sur le projet de règlement d'organisation ? Pascal Zesiger répond qu'il n'a pas été amené à travailler sur le projet du nouveau règlement d'organisation. Il lui semble effectivement important de veiller à cet aspect concernant les possibilités de décloisonnement lorsque le texte sera proposé dans les instances facultaires, et notamment devant le Conseil participatif.

Concernant le projet de **Master commun** aux deux Sections, la question est posée de l'intérêt des étudiants. A. Tryphon indique que l'intérêt est certain. Souvent, les étudiants hésitent entre les deux filières au niveau du Bachelor. Cela lui semble être une excellente idée que la possibilité soit offerte d'intégrer un Master commun.

Il semble toutefois que le sujet ait beaucoup divisé au sein de la Faculté par le passé. Pascal Zesiger indique vouloir simplement réactiver le débat concernant les différents pistes envisageables.

Pour la question du **Doctorat**, il lui paraît important d'adapter les pratiques, un peu « désuetes » par rapport à celles en usage à l'International, et notamment en Europe : absence de « rapport de thèse », aucune obligation relative aux publications, par exemple ...

Soumise au vote, la proposition du Collège des professeurs de la Faculté de désigner Pascal Zesiger en tant que candidat à la fonction de doyen pour le mandat 2012-2016, est adoptée à l'unanimité (7 voix).

Aucun.

GE/03.04.2012/M.Philippe